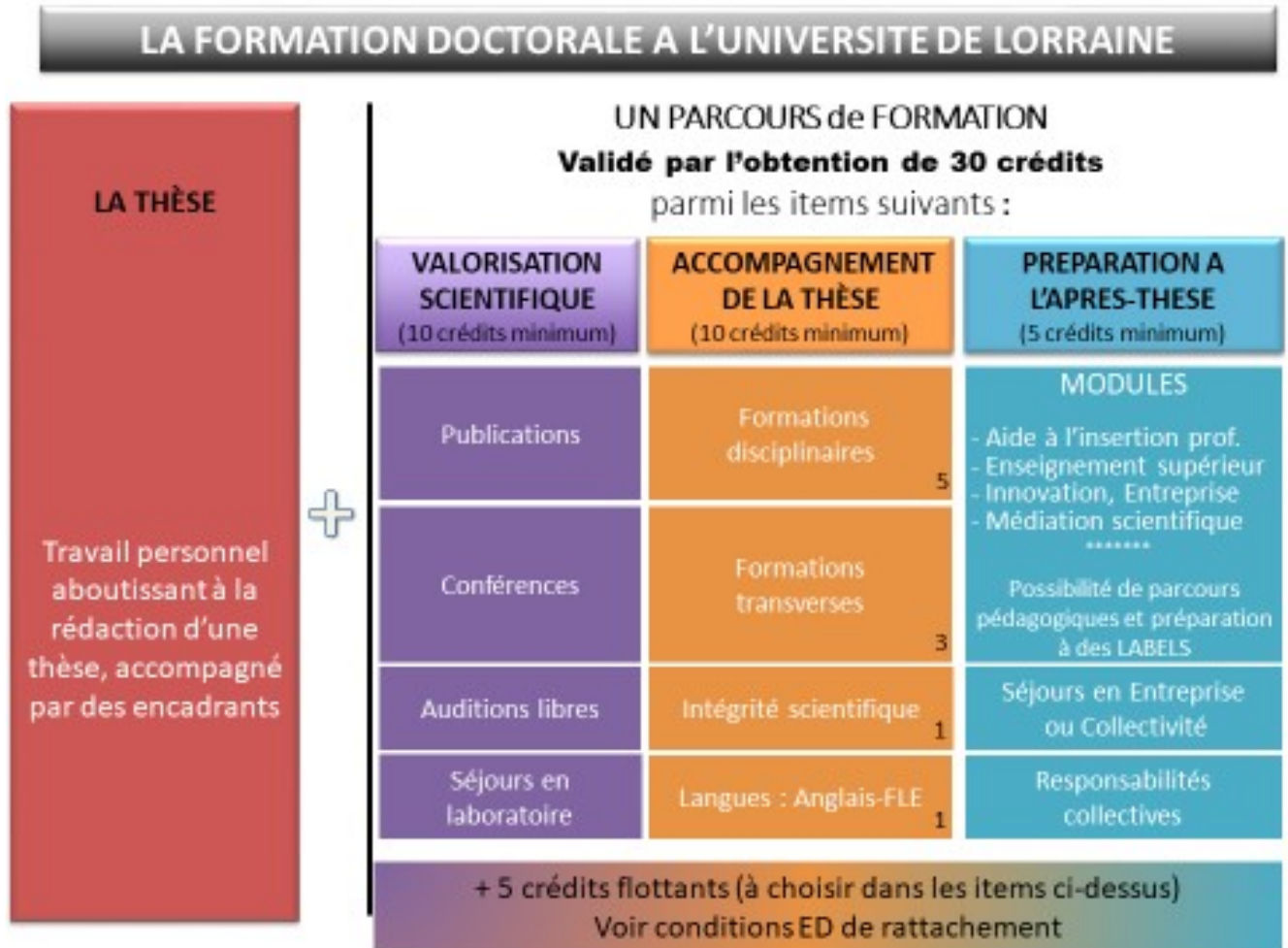


Dispositif de Formation doctorale – ED SJPEG

A compter de l'année universitaire 2024-2025

Validé par le Conseil de l'ED SJPEG du 18 octobre 2024



Les doctorantes inscrites ou doctorants inscrits en thèse **avant** l'année universitaire 2018/2019 doivent suivre les règles de validation indiquées dans le document « Règles de validation et programme doctoral 2024/2025 » (disponible sur la page internet : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/formations>).

Ce dispositif (en crédits) concerne uniquement les thèses débutées à partir de l'année universitaire 2018/2019.

Chaque doctorante ou doctorant pourra « panacher » les modalités d'obtention des crédits, sous réserve de respecter le **minimum requis par volet et à l'intérieur du volet 2.**

Toutes les formations, manifestations, publications ou communications hors inscription via ADUM doivent faire l'objet d'un enregistrement par la doctorante ou le doctorant dans son espace personnel ADUM à la rubrique « **Formations puis déclaration des formations hors catalogue** ». Des justificatifs sont exigés (voir liste dans le tableau page suivante).

La demande de validation « hors catalogue » ne sera validée qu'après examen de sa pertinence par la direction de l'ED SJPEG.

Si les justificatifs nécessaires ne sont pas déposés sur ADUM, la demande de validation de crédit ne sera pas examinée.

Type de formations hors catalogue	Justificatifs à déposer dans ADUM En <u>UN SEUL FICHIER PDF</u>
Publications	Texte de la publication et nom de l'ouvrage ou promesse de publication de l'ouvrage
Communication (conférences)	Texte de la communication avec justificatif de comité de sélection, d'appel à communication et programme de la manifestation scientifique
Auditions libres (assister à)	Attestation de présence signée par l'organisatrice ou l'organisateur avec mention de l'intitulé, des dates et horaires de la manifestation scientifique et programme de la manifestation scientifique
Organisation de manifestation scientifique	Texte explicitant la contribution à l'organisation en indiquant le nombre et le rôle des éventuels co-organisatrices ou co-organisateur et le programme de la manifestation scientifique
Formations dans d'autres Ecoles doctorales hors UL ou structures scientifiques hors UL ou MOOC	Programme détaillé de la formation et attestation de présence signée par l'organisatrice ou l'organisateur avec l'intitulé, les dates et horaires de la formation suivie
Cours de Master 2 d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse)	Attestation signée par l'enseignante ou l'enseignant responsable du M2 et justificatif de la doctorante ou du doctorant de la pertinence des cours dans le cadre de son parcours doctoral
Activité professionnelle	Copie du contrat de travail ou autre justificatif de l'activité professionnelle
Séjour en laboratoire	Lettre ou mail d'invitation du laboratoire concerné
Langues	Résultats du TOEIC, autres certifications ou autres justificatifs

Pour toute autre demande concernant les formations, vous devez contacter la gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG à l'adresse sandrine.cecchi@univ-lorraine.fr.

Volet 1 : Valorisation scientifique (10 crédits minimum durant la thèse)

	PUBLICATION (VS1.)	Durée	Validation	
	Publication dans une revue scientifique et/ou professionnelle		4 crédits + 2 crédits si preuve apportée de l'existence d'un comité de lecture	
	Chapitre de livre		5 crédits	
	Actes de colloque (en plus de la communication)		2 crédits	
	Autres : - contributions dans <i>The conversation France</i> ou autres médias de « diffusion/vulgarisation scientifique » - notes ou compte-rendu de lecture, résumé d'ouvrage - traduction de travaux scientifiques - actualisation d'une fiche de révisions, fiche LEXIS		2 crédits pour l'une ou l'autre des catégories indiquées	
	COMMUNICATION (« conférences » / VS2.)	Durée	Validation	
	Communication ou poster à un congrès, colloque national ou international, à comité de sélection		4 crédits (+2 crédits si publication, v. VS1)	
	Communication à un séminaire doctoral avec comité de sélection		3 crédits	
	Journée d'études, workshop, séminaire de recherche avec appel à communication ou à soumission ou sur invitation, sans comité de sélection		3 crédits	

	Communication à la Journée des doctorantes et doctorants du laboratoire d'appartenance		2 crédits	
	Communication à la Journée de l'ED organisée par la So SJPEG		2 crédits	
	ASSISTER à (« audition libre » / VS3.) Pas valorisation « audition libre » au même évènement si communication validée («conférences»)	Durée	Validation	
	Un congrès, colloque national ou international, un séminaire externe, journée d'étude, conférences, etc	durée : une demi-journée	0,5 crédit (max. 2 crédits par manifestation)	
	Réunion de rentrée de l'ED SJPEG (1/2 journée)		0,5 crédit	
	Manifestation de l'ED organisée par la So SJPEG		0,5 crédit	
	Réunion d'équipe ou demi-journée des doctorant.e.s, interne au laboratoire ; demi-journée restitution et synthèse des projets de recherche auprès du pôle SJPEG		0,25 crédit	
	AUTRES ACTIVITES de VALORISATION SCIENTIFIQUE (VS4.)	Durée	Validation	
	Evaluation de travaux scientifiques (rapporter sur un article)		2 crédits	
	Membre d'un comité scientifique d'une conférence		2 crédits	
	Séjour en laboratoire externe à l'UL en France	Tranche d'un mois	1 crédit (3 crédits maximum)	
	Séjour en laboratoire externe à l'UL à l'étranger (mobilité DrEAM,...)	Tranche d'un mois	1,5 crédits (4,5 crédits max.)	

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres éléments peuvent éventuellement être pris en compte et donner lieu à délivrance de crédits.

Volet 2 : Accompagnement de la thèse (10 crédits minimum durant la thèse)

En cas d'absence à une formation, il est impératif de prévenir l'intervenante ou l'intervenant et la personne en charge de la gestion administrative de la formation.

La doctorante ou le doctorant devra justifier de son absence auprès de la gestionnaire pédagogique de l'Ecole doctorale dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la formation (pour les formations organisées par l'ED SJPEG).

Toute absence injustifiée entrainera automatiquement l'invalidation de la totalité des crédits de la formation concernée.

Formations disciplinaires (AT1.)				
Obligation de valider <u>5 crédits</u> durant la thèse dans cette catégorie avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse)				
Formations disciplinaires en droit (mais ouvertes à toutes les doctorantes et tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation
AT1. ED SJPEG 24 001	Théorie et philosophie du Droit	F. GEA	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 002	La démarche systématique dans la thèse	J. SOHNLE	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 003	Méthodologie de la recherche en droit	F. GEA	7h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 004	La traduction juridique en thèse	M. MARTIN	3h	0,5 crédit
AT1. ED SJPEG 24 005	Initiation à la liberté académique	B. FARGEAUD	4h	0,5 crédit
	Formations disciplinaires suivies à l'extérieur		10h	1 crédit par tranche de 10h

	Cours de master ou d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse) à l'intérieur de la discipline		10h	1 crédit par tranche de 10h, plafonné à 3 crédits par an.
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h
Formations disciplinaires en éco/gestion (mais ouvertes à toutes les doctorante et tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation (maximum)
AT1. ED SJPEG 24 006	Publication et carrière en Economie	E-A. LAMBERT S. MASSONI	16h	1,5 crédits
AT1. ED SJPEG 24 007	Approche moderne en microéconométrie des données de panels	S. GARCIA	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 008	Publier en Sciences de Gestion	V. SERRET E. PAULET P. LAROCHE	12h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 009	Traitement quantitatif des données. Traiter et analyser ses données issues d'approches quantitatives	J-L. HERRMANN M. KACHA	24h	2,5 crédits
AT1. ED SJPEG 24 010	Panorama des recherches en Sciences de Gestion	J-L. HERRMANN M. KACHA	24h	2,5 crédits
AT1. ED SJPEG 24 011	Pratique réflexive dans la recherche en SHS et intégrité scientifique	R. PIERRONNET	12h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 24 012	Introduction au financement de la recherche	R. PIERRONNET V. BRAUN	3h	0,5 crédit
	Formations disciplinaires suivies à l'extérieur		10h	1 crédit par tranche de 10h
	Cours de master ou d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse) à l'intérieur de la discipline		10h	1 crédit par tranche de 10h, plafonné à 3 crédits par an.
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h

Formations transverses (AT2.)

**Obligation de valider 3 crédits durant la thèse dans cette catégorie
avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse)
Inscriptions via ADUM ou enregistrement manuel en « Formation hors catalogue » sur ADUM**

	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
	Cours de master ou d'ouverture au-delà de la discipline ¹		10h	1 crédit par tranche de 10h Obligation de participer à la totalité d'un élément constitutif de l'enseignement
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h
	Formations dans d'autres universités, d'autres écoles doctorales ou autres centres de formation (collège de France, écoles d'été, MOOC, par exemple)			1 crédit par tranche de 10h
	<u>Rappel</u> : Formations Domptez-la Doc			Dans le catalogue des formations sur ADUM
	<u>Rappel</u> : Formations transverses proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM

Ethique et intégrité scientifique (AT3.)

**Obligation de valider 1 crédit dans cette catégorie
avant la fin de la 1^{ère} année de thèse**

AT3. ED SJPEG 24 301	Ethique de la recherche appliquée à SJPEG ou autre formation équivalente (notamment MOOC UL)	M. DESCHAMPS	8h	1 crédit
----------------------	--	--------------	----	----------

¹ Note explicative de la direction de l'ED : Des cours de masters suivis antérieurement par les doctorantes ou les doctorants ne pourront pas être validés. Quant aux cours de master suivis dans la même section CNU, une validation se conçoit si un besoin spécifique pour la matière le justifie, notamment dans une spécialité de master qui n'est pas la même que celle suivie par la doctorante ou le doctorant. Ce dernier, le cas échéant avec l'appui de sa directrice ou son directeur de thèse, en apporte la justification

Langues (AT4.)

**Obligation de valider 1 crédit
durant la thèse dans cette
catégorie**

AT4. ED SJPEG 24 401	Anglais technique et scientifique - Niveau 1	H. LIM	12h	1 crédit
AT4. ED SJPEG 24 402	Anglais technique et scientifique – Niveau « Spécialité » SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION	H. LIM	12h	1 crédit
	<u>Rappel</u> : Formations transverses proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM
	Ou équivalence (TOEFL, TOIEC, certification CLES, séjour de 2 mois à l'étranger, ...)			1 crédit au maximum

Volet 3 : « Préparation à l'après-thèse » (5 crédits minimum durant la thèse)

Rubrique 1 : Formations à visée professionnelle (PA1.2.)				
	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
PA 1.2. ED SJPEG 24 201	Matinées de l'évolution professionnelle spéciales doctorants SJPEG - SOIP	M. BRUNEL (SOIP)	6h	1 crédit
PA 1.2. ED SJPEG 24 202	Préparation au dossier CNU Droit	B. PY	3h	0,5 crédit
	<u>Rappel</u> : Formations « préparation à l'après-thèse » proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM
Rubrique 2 : Valorisation de l'activité / orientation professionnelle (PA2.)				
Pour les doctorantes ou doctorants ayant une charge d'enseignement			1 crédit par tranche de 10h dans la limite de 3 crédits par an et de 5 crédits durant la thèse (peu importe le niveau)	
Pour les doctorantes inscrites ou les doctorants inscrits dans le cadre d'une CIFRE			Maximum 5 crédits durant la durée de la convention	
ATER à temps plein			5 crédits durant la thèse	
ATER à temps partiel			2,5 crédits pour 1 an dans la limite de 5 crédits durant la thèse	
Pour les doctorantes salariées ou les doctorants salariés à temps plein – activité professionnelle en lien avec la thèse			3 crédits maximum par an dans la limite de 5 crédits durant la thèse Un certain lien (même lointain) avec la thèse doit exister	
Pour les doctorantes salariées ou les doctorants salariés à temps partiel – activité professionnelle en lien avec la thèse			1,5 crédits dans la limite de 3 crédits durant la thèse	
Séjour en entreprise, collectivité, institut ou autre forme d'organisation ou convention d'accueil : maximum de 3 crédits selon la durée				
Contrat de traduction : 1 crédit				
Rubrique 3 : Prise de responsabilités collectives ou fonctions d'animation (PA3.)				
Mandat de représentant des doctorantes ou doctorants au Conseil de l'ED, au CLED ou dans ses groupes de travail, dans les conseils de laboratoire, de pôle, de composante, centraux, (avec participation effective)			2,5 crédits par mandat (titulaire et suppléant) dans la limite de 5 crédits durant la thèse	

Elue ou élu au sein de l'association SJPEG et d'autres associations estudiantines œuvrant dans le champ de la promotion et de l'animation des études doctorales	1,5 crédits pour les membres du bureau 3 crédits pour le Président dans la limite de 5 crédits durant la thèse
Organisation de la Journée de l'ED SJPEG	1 crédit maximum
Participation au comité d'organisation pour une table ronde, conférence, colloque, etc	3 crédits maximum
Participation à l'organisation (badges, chercher les participant.e.s, ...)	0,5 crédit par journée
Intervention au sein d'organismes de formation ou de représentation professionnelle :	1 crédit par tranche de 10h avec un maximum de 3 crédits
Encadrement ou co-encadrement d'un stage de recherche (en laboratoire, en entreprise, en collectivité notamment) :	2 crédits au maximum durant la thèse
Activité de conseil ou d'expertise :	3 crédits maximum
Préparation de diplôme professionnel ou de concours en lien avec la thèse :	3 crédits maximum

Cette liste n'est pas exhaustive et une validation de crédits peut être octroyée sous réserve d'enregistrement par la doctorante ou le doctorant en formation hors catalogue dans ADUM avec dépôt du justificatif (cf. liste page 2) et après examen de la demande par la direction de l'ED SJPEG.